



Tours, le 25 mars 2020

Covid 19 : des masques redistribués depuis ce jour sur le territoire

La préfète d'Indre-et-Loire informe que les masques réquisitionnés auprès des structures publiques et privées, de grosses et de plus petites entités, seront répartis en priorité à partir de demain dans les Ehad, aux soignant(e)s et aides à domicile, aux personnels soignants privés et médecins libéraux, biologistes, kiné, et sages femmes.

Par ailleurs, les dons des entreprises et des particuliers peuvent être apportés directement, si les volumes sont inférieurs à 500 masques aux professionnels ci-dessous de leur secteur :

- Pharmacies de ville
- Médecins généralistes
- Infirmiers libéraux
- Médecins spécialistes
- Laboratoires d'analyse biologique
- Cabinets de radiologie
- Sages-femmes
- Chirurgiens et Dentistes
- Kinésithérapeutes
- Services aide et soin à domicile
- Prestataires de service et distributeurs de matériels

Au-delà de 500 masques, les personnes sont invitées à compléter le formulaire ARS dédié :

<https://framaforms.org/coronavirus-covid-19-don-de-masques-region-centre-val-de-loire-1584955767>

Ces dons seront destinés aux pharmacies des établissements sanitaires et médico-sociaux. Le formulaire vous indiquera les modalités de réalisation de votre don.

- Au-delà de 200 000 masques : les personnes devront contacter le ministère de la santé sur à l'adresse suivante : covid19-stock200@sante.gouv.fr

CONTACT PRESSE

Claire LEVY – 02 47 33 10 05
pref-relations-presse@pref.gouv.fr

www.indre-et-loire.gouv.fr



@Prefet37



Préfète d'Indre-et-Loire